



Rémire-Montjoly le 04 juillet 2019

COMMUNIQUE
N° 13/2019/PM/RM

TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2019 – 30eme édition
2eme étape 1^{er} tronçon –Contre la Montre

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le dimanche 18 août 2019, pendant le passage des coureurs, lors du Contre la Montre du 1^{er} tronçon de la 2eme étape « Matoury/Rémire-Montjoly » de 08 heures à 11 heures 30, conformément à l'arrêté municipal en vigueur.

Il informe que la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits avenue Léon-Gontran DAMAS, portion comprise entre le giratoire Adélaïde TABLON et le parking du Lycée Léon-Gontran, DAMAS.

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules prioritaires et d'urgence seront autorisés à circuler sur cette portion réglementée.

Les usagers sont invités à collaborer pour respecter les consignes de sécurité pour le bon déroulement de cette compétition.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 8eme étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.



Le Maire

Jean GANTY,



Rémire-Montjoly le 04 juillet 2019

COMMUNIQUE
N° 14/2019/PM/RM

TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2019 – 30eme édition
2eme étape, départ du 2eme tronçon

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le dimanche 18 août 2019, pendant le départ du 2eme tronçon de la 2eme étape Rémire-Montjoly/Rémire-Montjoly de 12 heures 30 à 14 heures 30, conformément à l'arrêté municipal en vigueur.

Sont concernés, les riverains et usagers des secteurs suivants :

- Lotissement « Les Tamariniers »
- Boulevard Dr Edmard LAMA
- La station Guyane Première, Les lotissements et résidences situés le long - de la route réservée aux piétons (RD2)
- Lotissement le Clos Fleuri
- Chemin Morne Coco

Il informe que la portion comprise entre le carrefour RD2 (Feux tricolores) et le giratoire du Boulevard Dr Edmard LAMA, sera exclusivement réservée aux piétons.

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules prioritaires et d'urgence seront autorisés à circuler sur cette portion réglementée.

Les usagers sont invités à collaborer pour respecter les consignes de sécurité pour le bon déroulement de cette compétition.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 2eme étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.



Le Maire

Jean GANTY,



Rémire-Montjoly le 04 juillet 2019

**COMMUNIQUE
N° 15/2019/PM/RM**

**TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2019 – 30eme édition
2eme étape – 2eme tronçon – Course en ligne**

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le dimanche 18 août 2019, pendant le passage des coureurs, lors de la course en ligne 2eme tronçon de la 2eme étape « Rémire-Montjoly/Rémire-Montjoly » de 14 heures à 18 heures 30, conformément à l'arrêté municipal en vigueur.

Il informe que la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits avenue Léon-Gontran DAMAS, portion comprise entre le giratoire Adélaïde TABLON et le parking du Lycée Léon-Gontran, DAMAS.

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules prioritaires et d'urgence seront autorisés à circuler sur cette portion règlementée.

Les usagers sont invités à collaborer pour respecter les consignes de sécurité pour le bon déroulement de cette compétition.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 8eme étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.



Le Maire

Jean GANTY,